Mairie de La Garde — Arrondissement de Toulon

Du Trois Janvier — en mil huit cent trente-deux, à Dix heures du Matin

Acte de Mariage de Benoit Benoni Arnaud

âgé de vingt huit ans, né à Toulon département du var le quatre du mois de Janvier mil huit cent quatre vingt, profession de cultivateur — domicilié à la Garde département du var fils majeur de feu Joseph Arnaud, cultivateur profession de cultivateur domicilié à la Garde département du var et de feue Catherine Rostolle Baza d'office

N.° 1

Et de Marie Magdeleine Castellan

âgée de vingt ans, née à Hyeres département du var le neuf du mois de Janvier mil huit cent trente deux domiciliée à la Garde département du var fille majeure de feu Jean François Castellan profession de cultivateur domicilié à la Garde département du var et de Marie Delaire Guillet, veuve en seconde et dernières nuces de feu Jean François Castellan

Les actes préliminaires sont les publications faites par trois fois les dimanches des huit et vingt cinq décembre dernier et quatre janvier courant, lesquelles il résulte qu'il n'y a eu ni opposition ni empêchement au dit Mariage dans le tems de la loi. Il résulte d'actes de naissance des parties, qu'elles sont nées aux lieux et aux époques ci-dessus indiquées, et de actes de décès et de mariage, qu'elles sont veuves et majeures, et que le dit Benoit Arnaud a obtenu le consentement de son père, qui a signé au contrat de mariage de son fils, et qu'il a été dispensé de la publication du troisième ban par ordonnance de Monsieur le Président de Toulon en date du douze du courant. Du quoi nous avons reçu les actes ci-dessus et dessus, et avons fait lecture des articles 371 et 372 du Code civil, et des articles 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114,